

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

DECRET D/2016/.....³²⁶ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD), DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES PHASE III - PAREF III, SIGNE LE 19 JUILLET 2016, POUR UN MONTANT DE 4.080.000 UC.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/056/AN du 21 octobre 2016, autorisant la ratification ;

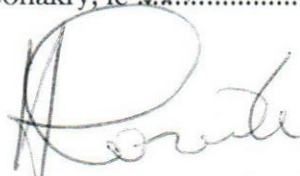
Vu le Décret D/2016/.....³²² /PRG/SGG du ^{09 NOV. 2016}....., portant promulgation de la Loi L/2016/056/AN du 21 octobre 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié le Protocole d'Accord entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Financières phase III (PAREF III), signé le 19 juillet 2016, pour un montant de 4.080.000 UC.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 09 NOV. 2016.....


Prof. ALPHA CONDE